

LA VILLE DURABLE : UNE ASPIRATION COMMUNE ?

par **Anne-Sarah Socié** Doctorante, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Titulaire d'une Bourse Fondation Palladio 2012-2013
Terrains (2010-2012) : projet ELaborons ENsemble l'Avenir (ELENA) - ICP/VEOLIA-2EI

Le développement durable est l'affaire de tous ! Mais il serait présomptueux de définir un seul objectif pour l'ensemble des acteurs. Il convient plutôt d'établir une relation de coresponsabilité, en rendant explicites les enjeux, les responsabilités propres et le périmètre d'engagement de chacun.

Non sans humour, les grandes injonctions du développement durable sont résumées, en 2009, au travers des dix commandements suivants :

1. La voiture, tu partageras ;
2. À pied, à vélo et en transports en commun, tu te déplaceras ;
3. En concertation avec les autres, tu agiras ;
4. La diversité des services et des activités, tu favoriseras ;
5. La mixité sociale, tu assureras ;
6. L'énergie, tu économiseras et autoproduiras ;
7. L'eau, tu économiseras et réutiliseras ;
8. Bio, tu consommeras ;
9. Les déchets, tu recycleras et tu maîtriseras ;
10. La biodiversité, tu respecteras¹. »

Dans chacune de ces propositions, la visée du développement durable est explicite : changer nos comportements et redéfinir nos besoins. Tous les domaines de notre vie quotidienne sont visés : le rapport avec la propriété, l'appel à la sobriété et à la qualité plutôt qu'à la quantité, la valorisation d'un modèle social mettant en avant la mixité et le partage.

De telles règles de vie, proposées comme idéales, valorisent ou déprécient les différents besoins des usagers du territoire. Par exemple, les bains, la possession de deux voitures par foyer ou l'usage jugé excessif du chauffage domestique sont dépréciés.

A *contrario*, la consommation dite « engagée », le partage d'usage sur un même bien, la limitation des besoins en ressources naturelles non renouvelables, sont valorisés.

Cette petite économie des bons et mauvais points semble être une spécificité du développement durable : il ne s'agit pas seulement de construire une ville durable, l'objectif est bien la refonte des habitudes de consommation, des comportements et des représentations.

Le développement durable n'est pas seulement un impératif écologique, un savoir technique ou une opportunité économique, il appelle une réelle transformation sociale touchant directement ce que nous pensons être « bien », ce à quoi nous allons donner de l'importance.

Les Cahiers Palladio

En portant ces « Cahiers », la **Fondation Palladio** donne la parole à ses boursiers, doctorants et chercheurs, ainsi qu'aux lauréats des prix qu'elle parraine. Les Actes de l'Institut Palladio y ont aussi leur tribune.

Depuis 2010, **Réflexions Immobilières** ouvre ses portes aux Cahiers Palladio en leur dédiant cet espace pour favoriser le dialogue avec tous ceux qui contribuent à l'élaboration de la Cité : www.fondationpalladio.fr/nos-publications.

1. Les dix commandements de l'écoquartier Hammarby Sjösdät, lors de l'exposition « Villes rêvées, villes durables ? » en 2009, repris dans Éric Charmes et Taoufik Souami, *Villes rêvées, villes durables ?*, hors-série, Découvertes Gallimard, oct. 2009.



UNE PROJECTION DANS LE FUTUR DÉJÀ MODÉLISÉE EN 1971

Le développement durable prescrit donc une modification de nos habitudes les plus ordinaires; mais il a surtout la spécificité de le justifier, de le légitimer, par une projection dans le futur. Rappelons-le, la définition la plus courante donnée à ce terme de développement durable est celle d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins¹ ». Cette définition, très connue, nous propose pourtant une articulation originale : justifier la modification de nos besoins présents par l'évocation de paramètres futurs, par une projection perçue comme possible par ceux qui la formulent. Nous sommes ici au cœur du sujet : pour comprendre la transformation sociale appelée par le développement durable, il faut analyser le lien entre la modification de nos besoins et la manière dont on se projette dans le futur.

Nouvelles aspirations. Or cette articulation entre transformation sociale, projections futures et modification des besoins avait déjà été étudiée et modélisée, et ce en 1971 ! Qu'est-ce qu'un modèle proposé il y a quarante ans peut nous apprendre sur un phénomène contemporain comme le développement durable ? Le modèle théorique proposé par P.-H. Chombart de Lauwe² place la notion de besoin à l'intersection entre « les conditions de vie et les structures sociales³ » et « les représentations et les systèmes de valeurs⁴ ».

L'origine de l'évolution de nos besoins est alors à trouver dans l'apparition de nouvelles aspirations, qu'il définit comme « un processus psychosociologique par lequel un sujet (individu ou groupe) est attiré et poussé vers un objet proche ou lointain, à travers des images, des représentations, des symboles, et qui contribue à définir et à orienter ses projets⁵. » La création de nouvelles aspirations est liée à l'apparition de nouvelles valeurs, à la modification des conditions de vie et des représentations sociales : la naissance d'un nouveau besoin est toujours culturelle pour P.-H. Chombart de Lauwe. Une nouvelle aspiration se fixe alors sur un « besoin-aspirations », qui se diffuse dans la société et peut devenir un « besoin-obligation ».

Le passage de certains biens de consommation du statut de besoin-aspiration au statut de besoin-obligation peut être intuitivement compréhensible lorsqu'on évoque l'ordinateur domestique, Internet ou le téléphone portable. Cette dialectique entre besoins et aspirations explique le processus de transformation sociale pour P.-H. Chombart de Lauwe. Mais cette dynamique se fait-elle tous azimuts ou est-elle orientée vers une fin proposée par certains groupes sociaux et qui est progressivement adoptée par tous ? La prise en compte de cette « ligne de mire » est en fait une spécificité de la sociologie des aspirations.

« **Finalité** ». L'objet proposé comme une fin, un but, dans la dialectique entre besoins et aspirations, est modélisé sous le titre de « finalité » dans un article d'ouvrage collectif dirigé par P.-H. Chombart de Lauwe, avec la définition suivante: « La finalité, c'est un projet ou un ensemble de projets coordonnés constitué en « but final » aux yeux de l'individu ou du groupe social pour lequel il est défini, compris, ressenti, cristallisé en objet social extérieur, et qui, par la puissance d'attraction et d'orientation dont il est chargé, suscite un tropisme de l'individu ou du groupe social considéré, qui tenteront de l'atteindre⁶. »

UN PROJET DE « PROSPECTIVE PARTICIPATIVE »

Dans notre recherche, nous proposons d'étudier le développement durable comme une finalité, au sens qui est donné ici au terme. Ce but final, incarné dans la « ville durable », a en effet des paramètres, des techniques, un idéal, qui sont déjà très argumentés, légitimés et articulés. Notre recherche porte sur l'étude de cette relation entre l'expression d'aspirations par les habitants et usagers du territoire, et la promotion du développement durable comme finalité.

Un idéal de qualité de vie. Mais où pouvons-nous mener un travail d'observation et d'analyse sur une thématique aussi vaste ? Nous proposons de le faire dans le cadre d'un projet de « prospective participative ». Ces procédures de concertation particulières invitent les participants à définir une vision idéale du bien-être, de la qualité de vie ou du cadre de vie. Ces questionnements sont récurrents dans les démarches

1. Assemblée nationale des Nations unies, Rapport *Notre avenir à tous*, soumis en 1986. Cette définition est issue du chapitre 2 de la première partie du rapport.

2. Paul-Henry Chombart de Lauwe, sociologue, né le 4 août 1913 à Cambrai, mort le 11 janvier 1998, l'un des précurseurs de la sociologie urbaine en France.

3. P.-H. Chombart de Lauwe, *Pour une sociologie des aspirations*, p. 15, Paris, Denoël, 1971.

4. *Ibid.*, p. 15.

5. P.-H. Chombart de Lauwe, « Argument », in P.-H. Chombart de Lauwe (dir.), *Transformations de l'environnement, des aspirations et des valeurs*, p. 7, CNRS, Paris, 1976.

6. I. Cassel, « Les groupes humains et leur finalité », in P.-H. Chombart de Lauwe (dir.), *Aspirations et transformations sociales*, p. 42, Anthropos, Paris, 1970.

qui se réclament du développement durable, comme le rapporte un des acteurs de ces initiatives : « Les finalités du développement durable induisent des questions dont les réponses relèvent d'une réflexion de long terme : quelle ville de demain ? Quel type de développement à poursuivre ?¹ »

On voit ainsi se multiplier les initiatives de prospective participatives menées dans le cadre de projets urbains se réclamant du développement durable. Nos recherches nous mènent à penser que la prospective participative recoupe le type de démarches auxquelles nous nous intéressons pour étudier la prise en compte des aspirations dans des projets d'urbanisme se réclamant du développement durable. Lors de ces ateliers, l'accent est mis sur un type de questionnement sollicitant une vision idéale du futur. Ces questionnements se déclinent entre la définition du bien-être et la projection de la ville demain, en passant par la définition d'un idéal en matière de qualité de vie. Notre recherche est centrée sur cette dernière problématique.

Projet ELENA. Nous avons pu réaliser une observation participante, de presque quatre ans, sur une de ces initiatives de prospective participative : le projet ÉLaborons ENsemble l'Avenir (ELENA). Ce projet était élaboré dans le cadre d'un partenariat de recherche-action entre l'entreprise Veolia Environnement et l'Institut catholique de Paris, avec l'appui opérationnel du bureau d'études 2EI (Éco-Environnement Ingénierie). Il a été supervisé par un groupe de pilotage multi-partenarial entre 2009 et 2012. En 2013, ce projet a été valorisé dans le cadre d'une thèse universitaire (thèse d'Anne-Sarah Socié, soutenue par une bourse de la Fondation Palladio).

► Le projet ELENA avait pour objet l'élaboration d'une méthodologie reproductible de concertation centrée sur la recherche d'une définition problématisée de la qualité de vie propre à un territoire. La « qualité de vie » est une thématique générique choisie par les membres du projet pour aborder les enjeux autour des biens collectifs et des aménagements urbains se réclamant du développement durable. La méthode ainsi construite vise à identifier les problématiques liées à la qualité de vie et propres à un territoire, à étudier la hiérarchisation et l'interdépendance des paramètres territorialisés de la qualité de vie, conduisant à la recherche collective de solutions possibles.

► La méthode ELENA, issue du projet, ouvre un espace de réflexion sur les moyens de médiation au sein d'un territoire entre différents acteurs institutionnels : entreprise, pouvoirs publics, citoyens. C'est en se situant à la rencontre des acteurs, dans une démarche dite « participative », que cette étude impose également d'inclure dans la réflexion la notion de « gouvernance », telle qu'elle est utilisée dans la promotion du développement durable comme finalité.

La gouvernance, 4^e pilier. Dans le modèle proposé sous le terme de développement durable, la notion de gouvernance trouve une acception spécifique. L'association entre ces deux termes est très répandue et présentée le plus souvent comme évidente, comme le constate Gilles Pinson². Ainsi, la gouvernance est couramment proposée comme un « quatrième pilier » du développement durable, transversal au triptyque économie – environnement – sociale. Comme nous avons pu l'explicitier précédemment, la question de la promotion du développement durable est fortement liée à la question de la transformation sociale. L'inclusion de la notion de gouvernance semble être, dans ce cadre, une condition de possibilité ou un vecteur nécessaire de cette transformation. Dans le champ du développement durable, Hélène Combe³ définit la gouvernance sur deux axes : une régulation souple fondée sur le partenariat, une prise de décision et d'engagement comme résultat d'une implication de toutes les parties prenantes.

La gouvernance est ainsi un impératif de durabilité, mais elle est également perçue comme un moyen de mettre en place les principes du développement durable. La valorisation de la gestion participative et souple, ainsi que de l'inclusion de tous les acteurs dans la prise de décision, est présentée comme une méthodologie de promotion du développement durable⁴. Or le sens que prend la notion de gouvernance dans les discours se réclamant du développement durable, invite à la prise en compte de la parole des acteurs et la valorisation de l'expertise d'usage.

Lorsque l'on s'intéresse plus spécifiquement à la prospective participative, comme exemple de mise en place de la gouvernance telle que définie par le développement durable, un paradoxe apparaît. Les aspirations exprimées par les habitants y sont confrontées aux principes de développement

1. Vincent Wisner, L'apport de la prospective territoriale dans les projets territoriaux de développement durable, 8 déc. 2011, Paris [en ligne] <http://www.teddif.org/spip.php?article197> consulté le 08/02/13.

2. Gilles Pinson, « Développement durable, gouvernance et démocratie », in Patrick Matagne (dir.), *Les effets du développement durable : gouvernance, agriculture et consommation, entreprise, éducation*, p. 19-28, L'Harmattan, Paris, 2006.

3. Hélène Combe, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », in B. Zuideau (éd.), *Développement durable et territoire*, Septentrion, coll. Environnement et société, p. 493, Villeneuve-d'Ascq, 2010.

4. Atelier de l'Observatoire national des agendas, 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, « Agenda 21 et participation : la voix de tous sur la voie de l'intérêt général », oct. 2012 [en ligne], http://observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/participation_et_agenda_21-oct2012-observatoire_des_agendas_21_locaux.pdf.



durable déjà solidifiés, souvent au travers de normes, lois et chartes, adoptées au fur et à mesure des années et de la superposition des échelles territoriales. Dans les projets d'urbanisme étudiés, la prise en compte de la « parole des habitants », soit l'expression de leurs aspirations, est présentée comme un impératif éthique et d'efficacité pour l'application des principes du développement durable. Cet impératif coexiste avec la promotion du développement durable comme finalité.

UNE APPLICATION PRATIQUE À DEUX PROJETS D'URBANISME

Nous avons étudié cette rencontre entre prise en compte des aspirations et promotion d'une finalité sur deux projets d'urbanisme, dans le cadre de notre participation au projet ELENA. Il s'agit, comme premier terrain, de la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU) à Loos-en-Gohelle, se proposant comme innovant en incluant tous les aspects du développement durable, y compris la promotion du « vivre ensemble ». Notre second terrain de recherche a été la construction d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à Cesson-Sévigné, premier élément d'un grand écoquartier en périphérie de Rennes.

Afin d'analyser les dynamiques entre la promotion du développement durable comme finalité et l'expression des aspirations sur ces deux territoires, notre réflexion s'articule en deux temps. Un premier mouvement consiste à identifier, dans le cadre du projet ELENA, quels sont les acteurs qui font la promotion du développement durable comme finalité. Comment définissent-ils alors cette finalité ? Quels sont les modes de justification et de légitimation mobilisés ? Un second mouvement est centré sur l'analyse des ateliers de prospective participative organisés : quelles sont les grandes thématiques qui apparaissent dans les aspirations exprimées par les habitants et usagers du territoire ? Quels affinités et antagonismes peut-on trouver entre ces aspirations et le développement durable comme finalité ? Revenons rapidement sur ces deux mouvements de la recherche afin d'esquisser quelques lignes de force résultant de nos observations de terrains.

Leviers d'adhésion ou de rejet. Nous avons pu participer à la réalisation d'ateliers de prospective participative avec les habitants et usagers des deux territoires étudiés. En tout, nous avons ainsi recueilli les aspirations de 138 personnes en matière de qualité de vie. À partir de ces données, nous pouvons nous demander quelles affinités existent entre ces aspirations exprimées et le développement durable comme finalité. Pour décrire ces liens, nous pourrions reprendre la typologie par « leviers » proposée

par Clyde Miller lorsqu'il a analysé les mécanismes de propagande au milieu du ^{xx}e siècle, en la détournant largement de son cadre initial pour l'objet qui nous intéresse ici.

► Le levier d'adhésion permet de souligner le plébiscite fait en matière d'espaces verts, de parcs, de la nature en ville, etc. Cette image valorisée et réclamée par les habitants de la « ville à la campagne » a été proposée par Cyria Emelianoff¹ comme l'un des principaux paradoxes du développement durable. Un autre levier d'adhésion concerne les aspirations sur la relocalisation. On observe une forte demande de proximité concernant autant les services (publics comme privés), les commerces et, dans une certaine mesure, la production (surtout agricole).

► Le levier de rejet se focalise principalement sur deux aspects : la densification du tissu urbain (exclusivement évoqué sous forme de construction d'habitat collectif) et la réduction du ratio de places de stationnement pour automobile par habitant ou usager.

Leviers d'autorité ou de conformité. Entre ces deux leviers se cristallisent les principaux paradoxes des aspirations des habitants et usagers du territoire : l'aspiration à la proximité sans aspiration à la densité ; l'aspiration à l'omniprésence de la nature en ville tout en maintenant l'aspiration à de fortes infrastructures pour l'automobile individuelle.

► Le levier d'autorité peut permettre d'étudier la place des normes, chartes et lois dans cette relation entre aspirations et développement durable comme finalité, mais également d'y inclure la question du pouvoir charismatique dans la promotion du développement durable.

► Le levier de la conformité recoupe la question du « politiquement correct » des propos d'habitants lors de ces ateliers. Il explique notamment l'expression de domaines directement liés au développement durable dans les aspirations, sans être investis dans la suite du processus. Ce dernier levier inclut la question de l'image de la ville : le poids des démarches « ville pilote du développement durable » ou la question de l'attractivité territoriale.

Trois grands types de promoteurs. Face à cette étude des aspirations, il convient d'interroger la promotion du développement durable comme finalité sur les territoires de notre recherche. Lors de notre observation participante sur le projet ELENA, nous avons rencontré trois grands types de promoteurs.

► Les municipalités sont les premiers promoteurs du développement durable comme finalité *via* la conduite de grands projets d'urbanisme sur le territoire. Les plans locaux de l'habitat, les lois Grenelle et

1. Jacques Theys et Cyria Emelianoff, « Les contradictions de la ville durable », dossier « L'écologie au-delà de l'utopie », in *Le débat*, n° 113, janv.-fév. 2001.

d'autres documents-cadre du territoire sont contraignants, si bien que peu de nouveaux projets urbains sont aujourd'hui lancés sans se réclamer des principes de durabilité. Cette situation recouvre cependant des modes d'appropriations et de promotions différents en fonction des municipalités.

Certains territoires comme Loos-en-Gohelle deviennent « ville pilote du développement durable » et devancent largement les cadres législatifs contraignants par la construction de documents supplémentaires (Charte du cadre de vie, document « ville pilote »), ou par le soutien de la recherche-action sur son territoire (PLU innovant, comité scientifique).

À Cesson-Sévigné, la promotion du développement durable par la municipalité vise avant tout la prise en compte d'un nouveau paradigme global. La promotion se fait davantage sur le plan technique et scientifique que sur l'aspect militant et sociétal. Cette promotion vient légitimer un grand tournant dans le développement urbain de la ville, incluant la densité et la mixité dans les nouvelles constructions, deux aspects encore largement exclus du paysage cessonnais.

Sur les deux territoires observés, on remarque des liens d'interconnaissances entre les municipalités et les associations locales. Ces dernières se font parfois les relais de cette promotion du développement durable comme finalité.

► L'entreprise est un second acteur de la promotion du développement durable comme finalité. La progression des normes RSE favorise pour beaucoup ce placement en tant que promoteur de durabilité sur leur territoire. Mais cette promotion se fait également en interne, dans les entreprises, pas l'instauration de normes écologiques auprès de leurs salariés (usage du papier, des éclairages, etc.). Cependant, nous notons dans les deux villes étudiées des fractures territoriales fortes entre les zones d'activité des entreprises et les zones d'habitat.

Ces fractures géographiques sont également des fractures sociales : il existe très peu de points de rencontre entre les habitants et les salariés des entreprises rencontrées, qui n'habitent pas les villes où leur entreprise sont installées. Ces fractures territoriales fortes limitent la diffusion de cette promotion du développement durable comme finalité par les entreprises, y compris lorsque l'essor de ces zones d'activité est principalement centré sur l'économie verte et le développement durable, comme c'est le cas sur le site 11/19 à Loos-en-Gohelle.

► Enfin, un troisième groupe d'acteurs de la promotion du développement durable sur les territoires est

formé par les consultants extérieurs : les différents cabinets d'urbanisme, de conseil, mais également les chercheurs universitaires. Ces promoteurs du développement durable ont le plus souvent une très forte appropriation du développement durable comme finalité. Cependant, étant vus par les habitants comme « extérieur » au territoire et n'intervenant que ponctuellement sur les territoires, nous constatons lors de notre recherche une faible diffusion de cette promotion du développement durable comme finalité. Cette promotion par les experts conduit parfois à des problématiques d'acceptabilité sociale des projets urbains réalisés. La relation entre aspirations et promotion du développement durable comme finalité peut alors être conflictuelle.

L'ÉCRITURE D'UNE HISTOIRE COMMUNE

La promotion du développement durable comme finalité est le fruit d'une dynamique complexe, où les intentions et intérêts sont différents pour chaque acteur. L'enjeu est dès lors la connaissance et la convergence de ces différentes promotions, ainsi que l'étude des aspirations des habitants et usagers du territoire. Ces éléments modifient en profondeur l'ingénierie de projet en matière d'urbanisme durable, mettant au centre la définition d'un langage commun à l'ensemble des acteurs. On pointe souvent la mécompréhension entre « experts techniques » et habitants, mais cette même difficulté à « s'entendre » existe souvent entre fonctionnaires et élus, entre entreprises et pouvoirs publics, entre chercheurs et acteurs !

Notre expérience nous pousse cependant à souligner que l'ambition ne sera jamais de définir un seul objectif pour l'ensemble des acteurs. Elle est plutôt de rendre explicites les enjeux, les responsabilités propres et le périmètre d'engagement de chacun, pour établir une relation de coresponsabilité. En ceci, la promotion du développement durable comme finalité a une influence majeure, elle permet l'évocation d'un enjeu supérieur suffisamment souple et structuré pour venir englober ce réseau d'intérêts divers.

Y. Rumpala analyse cette qualité spécifique du développement durable en le proposant comme un méta-récit : « L'ensemble discursif en déploiement installe ainsi une rhétorique du projet collectif, lequel reçoit une incarnation par des textes [...] mettant en scène des communautés d'intérêts, marquant une orientation vers l'avenir et comportant de la sorte une composante narrative¹. » Le développement durable comme finalité se propose dès lors comme une mise en récit : la possibilité de faire partie d'une histoire commune, un monde commun². ▲

1. Yannick Rumpala, « "Développement durable" : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », in *A contrario*, n° 14, p. 119, 2010/2.

2. Bernard Perret, *De la société comme monde commun*, Desclée de Brouwer, Paris, 2003.

